

## SEANCE DU LUNDI 23 FEVRIER 2015, 20h30

**Etaient présents** : MM Laurent ALBERICI, Didier ALBERT, Martine ALRAN REY, Michèle BIZOUARD, Bernard CABROL, Patrick CALVET, Isabelle CAYRAC, Marilyn COLIN, Philippe GRANIER, Sarah LAURENS, Jean Marc NESEN, Florence RAULHAC, Jean Paul RAYSSAC, Olivier SOULIE, Magali TERRAL.

**Excusés** : Sonia DELECOULS, Sophie DUPRE, Nicolas GALLIET, Viviane GAYRAL

*Sonia DELECOULS donne pouvoir de décision et signature à Olivier SOULIE*

*Nicolas GALLIET donne pouvoir de décision et signature à Martine ALRAN REY*

*Viviane GAYRAL donne pouvoir de décision et signature à Jean Marc NESEN*

Isabelle CAYRAC a été nommée secrétaire de séance

**Approbation de la séance précédente** : le procès-verbal de la séance du 14 janvier 2015 est approuvé par la majorité des présents.

### **DECISION DU MAIRE : devis pour matériel informatique**

Madame le Maire informe qu'elle a signé des devis proposés par 123 INFORMATIQUE pour du matériel informatique destiné au nouveau groupe scolaire pour un montant de 12 176.36€, détaillé comme suit :

- Un meuble classe mobile avec coulisses intérieures capacité 16 PC portables pour 1  
876.80 €
- 15 tablettes avec socle pour clavier pour 5 310 €
- 8 PC portables pour 3 734.40 €
- Spot WIFI +disque dur externe+ serveur NAS/installation pour 1 255.16 €

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE**

Après vérification et en accord avec les écritures de la Trésorerie Générale, Monsieur GRANIER présente au conseil municipal les comptes de gestion 2014 de la commune. Les membres du conseil approuvent le compte de gestion comme suit : Pour : 14

Contre : 4 (S.DELECOULS, V.GAYRAL, J.M NESEN, O.SOULIE)

Abstention : 0

### **VOTE DU COMPTE DE GESTION DU CCAS**

Après vérification et en accord avec les écritures de la Trésorerie Générale, Monsieur GRANIER présente au conseil municipal les comptes de gestion 2014 du CCAS. Les membres présents du CCAS approuvent le compte de gestion comme suit :

Pour : 4 voix      contre : 0 voix      abstention : 0 voix

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Monsieur GRANIER présente au conseil municipal le compte administratif 2014  
COMMUNE

## COMMUNE

### Section fonctionnement

Recettes 2014 :	1 206 830.13 €
Dépenses 2014 :	1 035 615.27 €
Soit un excédent fonctionnement 2014 :	+ 171 214.86 €

Excédent fonctionnement reporté 2013 :	820 620.68 €
Excédent cumulé	991 835.54 €

### Section investissement :

Recettes 2014 :	2 370 337.11 €
Dépenses 2014 :	2 708 222.07 €
Déficit investissement 2014	- 337 884.96 €

Excédent investissement reporté 2013 :	235 306.00 €
Soit un déficit cumulé :	- 102 578.96 €

M. Nesen indique qu'il lui semble difficile de voter, puisqu'il découvre les chiffres en séance. Mme le maire lui rappelle que les convocations sont envoyées trois jours au moins auparavant pour que les conseillers puissent venir consulter les documents en mairie.

### **Pour le vote des comptes administratifs 2014, Madame le Maire sort de la pièce.**

Pour : 13

Contre : 4 (S.DELECOULS, V.GAYRAL, J.M NESEN, O.SOULIE)

Abstention : 0

### **VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2014**

Vote du compte administratif CCAS :

Monsieur GRANIER présente au conseil municipal le compte administratif 2014 CCAS.

CCAS :

Section fonctionnement

Recettes 2014	8 734.40 €
Dépenses 2014	8 734.31 €

Soit un excédent de fonctionnement de	0.09 €
Excédent fonctionnement reporté 2013	1 939.49 €

Soit un excédent cumulé de :	1 939.58 €
------------------------------	------------

Pour : 3 voix      contre : 0 voix      abstention : 0 voix

### **VOTE DE L'AFFECTATION DE RESULTAT**

Après le vote du compte administratif 2014, il convient d'affecter le montant de 102 578.96 € qui correspond au déficit de clôture 2014. Cette affectation de résultat sera inscrite en section investissement recette, article 1068 sur le budget prévisionnel 2015.

Pour : 14

Contre : 4 (S.DELECOULS, V.GAYRAL, J.M NESEN, O.SOULIE)

Abstention : 0

### **ETALEMENT DE L'ASSURANCE DOMMAGE OUVRAGE**

Dans le cadre de la construction du nouveau groupe scolaire, un contrat d'assurance dommage ouvrage a été signé avec la société SMABTP pour un montant de 29 064.16 €.

La nomenclature budgétaire et comptable M14 prévoit la possibilité, par décision de l'Assemblée délibérante, de répartir cette charge sur la durée de la garantie soit 10 ans. L'opération consiste à transférer le montant des charges au compte d'investissement 4818 « charges à répartir sur plusieurs exercices » par crédit du compte 791 « transfert de gestion courante », puis à amortir, chaque année, une part de la charge au compte 6812 « dotation aux amortissements des charges de fonctionnement à répartir » par le crédit du compte 4818.

Les crédits nécessaires à la passation de ces opérations d'ordre seront prévus au budget 2015 et seront inscrits aux budgets primitifs des exercices suivants.

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 4 (S.DELECOULS, V.GAYRAL, J.M NESEN, O.SOULIE)

### **ACHAT BROYEUR ET TRACTEUR TONDEUSE AUTOPORTE**

Il est proposé d'investir dans du matériel. Deux devis nous sont proposés par CIRCUIT 81 pour du matériel d'occasion :

- ✓ Un broyeur pour un cout de 4 500 € permettant au personnel de composter les branches sur place et éviter le stockage puis le dépôt en décharge (perte de temps et coût)
- ✓ Un tracteur tondeuse autoporté GIANNI FERRARI TURBO 4 pour un cout de 9 250 € Le matériel est vendu révisé. Le cout comprend le remplacement de certaines pièces usagées qui ont fait l'objet d'un inventaire préalable.

Le matériel a été testé par les agents techniques et les a satisfait.

Pour : 18

Contre : 0

Abstention : 0

### **Divers**

M. Soulié évoque des dégâts qui ont eu lieu sur le parcours de santé ; M.Alberici précise que les panneaux ont malheureusement été détériorés et qu'il a pu en retrouver certains dans la rivière. Il sera demandé aux agents d'arranger ce qui peut l'être.

M. Soulié demande qui s'occupe de l'entretien du bois ; il lui est indiqué que c'est depuis plusieurs années la régie de quartier de Lapanouse qui est pris par la commune pour un nettoyage dans le cadre d'une convention tripartite avec l'agglomération (Plan Local d'Insertion).

Mme le Maire demande aux conseillers de s'inscrire sur les tableaux de permanence pour tenir les deux bureaux de vote des élections départementales. Sophie Dupré dit qu'elle ne peut être présente qu'au 2<sup>ème</sup> tour ; MM. Nesen, Soulié, Gayral et Delecouls ne s'inscrivent pas.

Sarah LAURENS, Maire

ALBERICI Laurent

ALBERT Didier

ALRAN REY Martine

BIZOUARD Michèle

CABROL Bernard

CALVET Patrick

CAYRAC Isabelle

COLIN Marilyn

DELECOULS Sonia

DUPRE Sophie

GALLIET Nicolas

GAYRAL Viviane

GRANIER Philippe

NESEN Jean Marc

RAULHAC Florence

RAYSSAC Jean Paul

SOULIE Olivier

TERRAL Magali